



# LE GREENSCOPE #45

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Décarboné, de la Finance Responsable et plus généralement du Développement Durable sous forme de bonnes pratiques, veille réglementaire, découverte des innovations et des actualités.

Au programme de cette édition :

## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- 2025 : Prêts pour le défi des nouvelles obligations écologiques ?
- Nouveau standard ESG pour les PME : simplicité et accès au financement durable

## INNOVATION

- Collecter et réutiliser l'eau de pluie grâce à des toitures intelligentes

## ACTUALITÉS

- La rubrique ICPE 2926 va-t-elle simplifier la réglementation des batteries ?
- Bilan de notre activité 2024

## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

### 2025 : Prêts pour le défi des nouvelles obligations écologiques ?

L'année 2025 marque un tournant important dans la législation de la transition écologique, avec l'entrée en vigueur de plusieurs réglementations environnementales majeures :

#### ■ Décret BACS

Depuis le 1er janvier 2025, les bâtiments tertiaires dotés d'un système de chauffage ou de climatisation couplé à un système de ventilation d'une puissance nominale utile supérieure à 290 kW doivent être équipés d'un système d'automatisation et de contrôle. Pour les actifs dont la puissance dépasse 70 kW, la conformité devra être atteinte avant le 1er janvier 2027.

#### ■ Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Depuis le 1er janvier 2025, les parkings de plus de 20 places doivent désormais proposer 5% de leurs emplacements pour la recharge des véhicules électriques, dont un réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR).

#### ■ RE 2020

Depuis le 1er janvier 2025, deux indicateurs de la RE2020 réduisent leurs seuils d'émissions carbone (en kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>) :

- **Logement collectif énergie** (mesure l'impact carbone des consommations énergétiques primaires) : le seuil est abaissé de 54% par rapport aux précédentes exigences.
- **Logement collectif construction** (impact carbone lié à la phase de chantier et de construction) : le seuil est réduit de 12%.



### **Nouveau standard ESG pour les PME : simplicité et accès au financement durable**

L'EFRAG (*Groupe consultatif européen sur l'information financière*) a dévoilé le VSME (*Voluntary Standard for Micro, Small and Medium Sized Enterprises*), un cadre de reporting ESG conçu pour les PME non cotées. Ce standard vise à favoriser l'accès au financement durable tout en simplifiant la transmission d'informations aux entreprises soumises à la CSRD, qui dépendent des données fournies par les fournisseurs.

#### **Le VSME s'articule autour de deux modules :**

- **Le module de base** inclut 11 exigences de divulgation (DR) portant sur des sujets clés tels que les émissions de GES, la biodiversité, l'économie circulaire, la gouvernance et les enjeux sociaux.
- **Le module complet** propose 9 DR supplémentaires, notamment sur les risques climatiques et la diversité de genre.

L'analyse de double matérialité reste optionnelle. Pour faciliter l'adoption de ce standard, l'EFRAG prévoit de lancer en 2025 des guides pratiques, des outils numériques et des initiatives de sensibilisation.

## **INNOVATION**

**Collecter et réutiliser l'eau de pluie grâce à des toitures intelligentes**



© Cactile

Face à l'imperméabilisation croissante des sols, une récente innovation voit le jour pour accompagner la gestion de l'eau en milieu urbain : des tuiles légères en acier intégrant des réservoirs pouvant stocker jusqu'à **40 litres d'eau par m<sup>2</sup>**.

Lauréate du concours Inn'Ovations 2023 de la région Occitanie, cette solution se distingue par son fonctionnement sans consommation d'énergie.

Actuellement en phase d'industrialisation, cette technologie attire l'attention des collectivités et des entreprises grâce à ses multiples applications. En plus de **réduire la pression sur les réseaux d'assainissement**, elle favorise la **réutilisation des eaux pluviales**, répondant ainsi aux enjeux croissants liés à la gestion de l'eau dans les villes.

## ACTUALITÉS

### La rubrique ICPE 2926 va-t-elle simplifier la réglementation des batteries ?



La DGPR a annoncé une nouvelle rubrique ICPE (2926) visant à encadrer les activités liées aux batteries, comme l'entreposage, le tri, l'assemblage ou le remanufacturage. Avec cette évolution, les activités de traitement des déchets de batteries ne relèveront plus des rubriques 2790/2791, mais seront intégrées à cette nouvelle rubrique.

Cette nouvelle rubrique simplifie la gestion réglementaire et regroupe toutes les technologies sous un même cadre avec un seuil d'autorisation fixé à 50 tonnes. Le calendrier avance rapidement :

- **Retour des parties prenantes** : jusqu'au 4 février 2025
- **Consultations publiques** : prévues pour juin 2025

Nous publierons un article détaillé dès la parution des arrêtés ministériels. Restez informés !

**Bilan 2024 de notre activité**

# RECAP 2024



ET  
YO



**6** Nouveaux  
collaborateurs  
en CDI

Stagiaires  
par semestre

**3**

**133** MWc



puissance totale des projets PV suivis,  
soit une production équivalente aux  
besoins de la ville de Pau

ETYO GREEN INSIGHT

ETYO GREEN INSIGHT



**200**

Nombres de non conformités  
identifiées et solutionnées  
lors de nos audits risque



**1**

ÈRE  
Publication de  
notre Baromètre  
de la performance  
énergétique

**2**

accompagnements  
CSRD



**120**

kilos de chocolat  
consommés par l'équipe  
Etyo Green Insight



Etyo Green Insight  
3, rue de Stockholm  
75008 PARIS  
[contact@etyo.com](mailto:contact@etyo.com)



[Se désinscrire](#)